



5

Protection
et gestion du bien

5.a. Droit de propriété

L'Ensemble Monumental est la propriété publique de la ville et dans l'administration du Conseil municipal de Târgu-Jiu.

5.b. Classement de protection

- Décision du Conseil des ministres de la République Populaire Roumaine la conservation et l'utilisation des monuments de culture, n° 661 / 22.04.1955
- Décision du Conseil des Ministres de la République Populaire de Roumanie pour déclarer monuments de la culture des monuments archéologiques, d'architecture, d'arts et historique no. 1160 / 23.06.1955.

Ce sont les premiers actes relatifs à la protection et à la déclaration comme un monument de la culture, à la rubrique «Monuments d'art», de l'ensemble monumental de Târgu Jiu:

- N°. 245 - Arc de Triomphe et de diverses œuvres d'art décoratif réalisées par Constantin Brîncuși
- N°. 246 - Colonne décorative d'inspiration populaire, métallique, par C. Brîncuși.
- La loi n° 5 du 6 Mars 2000, approuvant le Plan National d'Aménagement - Section III - zones protégées, annexe 3 n° g)13, l'Ensemble monumental de Târgu Jiu réalisé par Constantin Brîncuși
- Loi n° 422/2001 sur la protection des monuments historiques, réédité en 2006,
- Loi n° 564/2001 pour l'approbation de l'Ordonnance du Gouvernement n° 47/2000 instituant des mesures de protection pour les monuments historiques qui font partie du patrimoine mondial,
- L'Arrêté 2361/2010 du ministre de la Culture et du Patrimoine National, de modifier l'annexe. 1 de l'Arrêté du ministre de la Culture n° 2.314/2004, pour approuver la Liste des monuments historiques, mise à jour, et de la Liste des monuments historiques disparus. Par cet Arrêté, l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu est inscrit sur la Liste des Monuments Historiques en 2010, sous le code GJ-III-a-A-09465, Târgu Jiu, au n° crt. 453-459).

Dans le même Arrêté est inscrit sur la Liste des Monuments Historiques l'ensemble urbain défini par les rues Traian, Tudor Vladimirescu, Unirii, Grivița, la chemin de fer, Calea Eroilor, sous le code GJ-II-a-B-09186 au n° crt. 118

- La zone protégée construite institué par l'approbation du plan d'urbanisme pour la zone construite protégée de l'ensemble Calea Eroilor préparée par le S.C. Urbanproiect S.A. en 1994.

5.c. Moyens d'application des mesures de protection

La gestion de l'Ensemble Monumental est actuellement menée par une équipe de la mairie dirigée par le maire adjoint et comprend des représentants du Centre Culturel Municipal «Constantin Brâncuși», le Service d'Investissements, le Service d'Urbanisme, Le Service Gestion Communale. Visant à inscrire l'Ensemble Monumental sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques répertoriés dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, telle que modifiée par l'Arrêté du Gouvernement 1102 de 2011 va comprendre:

- L'évaluation des mesures de protection et de gestion des monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art.4)
- L'évaluation de l'état de conservation des monuments et l'identification des problèmes avec lesquels ils se confrontent (art.5)
- L'évaluation de la vulnérabilité existante relative aux monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art. 7)

Pour mettre en œuvre le plan de gestion, il propose une série de plans d'action spécifiques qui guideront la mise en œuvre de la conservation et de valorisation.

Les plans d'action fournissent des détails sur des projets spécifiques à mettre en œuvre pour protéger et mettre en valeur l'importance du site.

L'un de ces projets visent la mise en place et l'opérationnalisation du Comité d'organisation de l'UNESCO et de l'Unité de mise en œuvre du Plan de gestion, structure opérationnelle de la mairie, responsable pour gérer et surveiller les actions de protection et d'intervention en matière de protection de l'Ensemble Monumental.

Un plan de protection et gestion pour l'ensemble a été rédigé par la mairie de Târgu Jiu et a été approuvé par le Conseil local, Decision no. 3/10.01.2014. Un exemplaire du Plan de protection et gestion est présenté en annexe.

Le plan de protection et gestion de l'Ensemble Monumental de Monumental est présentée en annexe.

5.d. Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé.

Agenda 21- Plan de développement durable local de la ville de Târgu Jiu

Il s'agit d'un document élaboré pour résoudre les problèmes rencontrés par la communauté à travers une vision stratégique unifiée exprimé en particulier.

Dans des domaines d'intérêt, avec des responsabilités clairement définies. L'Agenda 21 est présenté en annexe.

- General Plan d'Urbanisme (PUG)
- Plan Urbanistique pour la Zone protégée (PUZ)

5.e. Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial

Le système de gestion de l'Ensemble Monumental comprend la pratique et les instruments de planification et contrôle, ainsi que les mécanismes institutionnels d'implémentation des programmes, de supervision - évaluation et de coopération avec la communauté locale.

Une gestion effective suppose un cycle d'actions à terme court, moyen et long qui vise la protection, la conservation et la mise en valeur de la propriété. Une approche intégrée de la planification et de la gestion est essentielle pour guider l'évolution des propriétés le long du temps et pour maintenir tous les aspects de la valeur universelle particulière de ceux-ci. Cela suppose:

- Définir la signification de l'ensemble monumental, en conformité avec les procédures du Comité du Patrimoine Mondial;
- Entretenir l'intégrité et l'authenticité de l'ensemble et de son milieu environnant;
- La compréhension du processus et de l'histoire de l'ensemble et son intégration dans les projets actuels de développement urbain, comme ressource de culture et d'attraction de visiteurs.
- Réglementer l'utilisation des terrains et de l'intervention dans l'espace public ainsi que des propriétés privées adjacentes, en vue d'une conservation durable;
- Le soutien de l'utilisation courante pour le maintien et la consolidation de la signification de la propriété.

Les mécanismes institutionnels responsables incluent des structures dédiées au niveau de l'administration publique locale et des schémas complexes de partenariat avec tous les acteurs publics et privés impliqués. L'élaboration du plan de gestion prend en considération les prévisions de l'Arrêté du Gouvernement n° 1268 du 8 septembre 2010: Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO. Celles-ci spécifient les objectifs généraux du programme de protection et de gestion, qui fait référence à l'implication des communautés locales, l'amélioration de l'accès public, ainsi qu'à la responsabilisation des autorités avec des attributions en domaine, mais surtout établit les formes de coordination et de supervision des sites / monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial - par la création obligatoire des Comités d'Organisation, des comités organisés selon l'inscription du monument sur la Liste du patrimoine mondial.

Le plan de protection et gestion de la propriété, dédié à un ensemble monumental, intégré comme partie active d'une ville contemporaine, doit reconnaître et gérer les changements des conditions socio-économiques, dans un milieu institutionnel complexe. Un tel plan de gestion a besoin de devenir la propriété commune de la communauté, fournissant un cadre de coordination de la gestion et de développement de partenariats, afin de soutenir et conserver le caractère de l'ensemble. Plus spécifiquement les objectifs du plan sont:

Objectives:

- La réalisation d'un document de travail compréhensif, flexible, revu périodiquement qui ait un statut légal au niveau local comme document de planification urbaine,
- L'identification des aspects clé de gestion qui préoccupe et concentre les intérêts de la communauté locale concernant la valorisation de l'ensemble, comme bien du patrimoine mondial UNESCO,
- La proposition d'objectifs, plans d'action qui assurent une approche ample et coordonnée de l'intégration de l'ensemble dans le tissu urbaine,
- La coordination des stratégies et des mesures existantes et le développement d'autres nouvelles pour l'augmentation du niveau de connaissances et de l'intérêt du public concernant le patrimoine culturel d'un côté, et de l'autre côté pour le communiquer et pour le présenter sur le plan local, national et international,
- L'identification des principaux facteurs de vulnérabilité de l'ensemble et le fournissement d'un cadre précis de protection, conservation et augmentation de sa valeur, avec l'engagement d'une perpétuelle supervision et révision,
- Le support et la coordination des initiatives afin d'assurer des ressources humaines et les matériaux adéquates pour atteindre les objectifs.

5.f. Sources et niveaux de financement

L'étendue du plan de gestion et la valeur des projets identifiés dépasse, également, la capacité financière du budget municipal. Attirer d'autres sources de financement, publiques ou privées, en fonction de la taille et de la spécificité des projets est un objectif crucial pour les autorités locales, afin d'accomplir leurs responsabilités assumées vis-à-vis de la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu.

Objectives:

- **Attirer les fonds structurels de l'UE 2014-2020**

Les fonds structurels européens pour la période de programmation 2014-2020 représentent à travers des programmes dédiés au développement urbain (et d'autres programmes sectoriels spécifiques), une source possible de financement pour les projets d'infrastructure dans la zone tampon.

Objectives:

- **Identifier d'autres ressources de financement, publiques ou privées, visant la promotion du patrimoine culturel Constantin Brâncuși**

Pour d'autres catégories de projets (en particulier les projets de logiciels - culturels, de recherche et de promotion des valeurs universelles) des sources supplémentaires, publiques ou privées, peuvent être explorées et utilisées.

5.g. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

Le manque de ressource humaine spécialisée est un problème identifié dans le secteur public, privé et non-gouvernemental. Il est possible de former un personnel qualifié à travers de programmes spéciaux, d'ateliers de travail offerts par les firmes/les personnes spécialisées/attestées, aux fonctionnaires de la Mairie et aussi aux personnes physiques ou morales qui fournissent des services culturels, d'expertise relative à la conservation du patrimoine et de recherche scientifique. Le COU va surveiller la liste des expertises et des métiers nécessaires à la gestion de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor et des formes de recrutement/embauche pour certain(e)s métiers/activités.

Objectif:

- **Développer un incubateur de services de conseil et d'assistance aux firmes offrant des services culturels, des activités de maintien des objets du patrimoine, de recherche de l'héritage Brâncuși**

5.h. Aménagements et infrastructures pour les visiteurs

L'Ensemble Monumental de Târgu Jiu est facilement accessible au niveau du municipe, à la fois pour les habitants et pour les visiteurs qui roulent de DN66 et DN67. Cependant, les problèmes liés à l'augmentation de sa visibilité sur toutes les voies publiques, au parking et au stationnement des visiteurs, ainsi que leur mise en garde en cas de circulation dense, exigent une approche particulière à travers de projets spécifiques.

Objectif:

- **Améliorer la visibilité et faciliter l'accès des visiteurs à l'Ensemble Monumental.**

Objectif:

- **Faciliter l'accès aux visiteurs en aménageant les parcs de stationnement et les itinéraires piétons pour les visites.**

- Indiquer par des panneaux l'Ensemble Monumental avant l'entrée dans le Muni-cipe de Târgu-Jiu de DN66 et DN67;
- Indiquer l'Ensemble Monumental à la gare et aussi aux aéroports de Bucarest, Craiova ou Sibiu;
- Indiquer l'itinéraire et les lieux de parking vers l'Ensemble Monumental et le Centre Culturel «Constantin Brâncuși», par des panneaux et de manière électro-nique, sur le site de la Mairie de Târgu Jiu et celui du Centre Culturel «Constantin Brâncuși»;
- Réhabiliter des parkings pour voitures et bicyclettes de la rue Unirii, entre Aleea Digului et le boulevard Constantin Brancuși;
- Réhabiliter l'espace public et le parking de la rue General Magheru, entre Calea Eroilor et la rue Tudor Vladimirescu;
- Réhabiliter le boulevard Constantin Brâncuși entre la rue Traian et la rue Unirii mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures;
- Réhabiliter la rue Gheorghe Tătărăscu entre la rue Tudor Vladimirescu et Calea București en mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures;
- Introduire un système de paiement progressif visant la taxe de parking pour les voitures et une taxe de groupe pour les autocars (comprenant un montant relatif à la visite de l'ensemble);
- Aménager et signaler les points accès piétons et l'itinéraire de visite de l'En-semble Monumental.

5.i. Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

La culture, l'éducation et la science sont les éléments fondamentaux de l'UNESCO. Une approche intégrée de ces domaines est cruciale tant pour mettre en œuvre le plan de gestion que pour comprendre la signification de l'œuvre de Constantin Brâncuși, un processus qui doit être mené vers le public large dans un format inspiré, attractif et utile.

- Connaître et promouvoir la valeur universelle exceptionnelle de l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu;
- Proposer une approche du patrimoine mondial du point de vue éducatif, scientifique et culturel afin de mettre en valeur d'une manière plurivalente l'héritage de Constantin Brâncuși;
- Intégrer le patrimoine mondial à la vie socioculturelle de la communauté locale et aux circuits culturels et touristiques du monde entier.

En même temps, le tourisme culturel, par la richesse des éléments stylistiques et de contenu, apporte un complément du côté de l'image consolidée et le développement économique du Municipie de Târgu Jiu. La demande d'inscrire l'Ensemble Monumental sur la Liste du Patrimoine Mondial confirme la politique nationale visant à faire connaître l'héritage Constantin Brâncuși au niveau international, ayant des effets économiques positifs relatifs au développement local. Les objectifs spécifiques incluent:

Objectif:

- **Promouvoir un tourisme durable fondé sur le produit culturel offert par l'Ensemble Monumental et sur une infrastructure touristique de qualité;**
- **Augmenter le nombre de touristes par la mise en valeur du patrimoine mondial et faciliter leur accès à la culture et aux valeurs locales.**

5.j. Niveau de qualification des employés

Le personnel des structures institutionnelles existantes est de spécialité, et lorsque de nouvelles spécialisations sont nécessaires pour réaliser certains travaux particuliers, celles-ci sont sous-traitées. Vu que la gestion du patrimoine est un domaine complexe qui couvre tant des aspects historiques/ culturels, que techniques, d'entretien et de conservation, mais aussi des problèmes de gestion et financement, il y a un besoin de formation professionnelle continue, supposant des activités spécifiques de transfert de nouvelles connaissances ainsi que des ateliers de travail interdisciplinaires concernant la problématique énoncée.

Schéma du plan de gestion
Le cadre logique pour la formulation des programmes et projets de gestion pour l'Ensemble Monumental Calea Eroilor

